

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 septembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE, M Michel LE GALLO, M Alain KERBIRIOU, M Maximilien LE FEUR, M M Gilles LE GALL, M, Stéphane MORZADEC

ABSENTS : Mme Nathalie KERVERN, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, Mme Kate HUSBAND, , Michel MENGUY, M Ludovic L'HOPITAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 10

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, le point suivant « devis de l'entreprise Le Goïc »

Pas d'objection, ce point est donc rajouté à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

1. Achat tondeuse (*validation par délibération des accords transmis par mail*)
2. Maintenance chauffage à l'église
3. Barrettes sonores pour signalisation axiale
4. Tarifs assainissement collectif
5. Tarifs location salle des fêtes
6. Acte notarié Enedis kerflech (*la convention a été validée lors d'un précédent conseil mais vous devez m'autoriser à signer l'acte notarié*)
7. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
9. Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement non Collectif de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh Année 2018
10. Questions diverses

*****La séance est ouverte à 20h30*****

1 - Achat tondeuse (validation par délibération des accords transmis par mail)

Lors de sa réunion en date du 16 juillet 2019, l'achat d'une tondeuse et d'une remorque avait été étudié par le conseil municipal. Une négociation avait été engagée avec Concept-Motoculture, la même démarche avait été souhaitée envers Argoat-Motoculture de Rostrenen. Le résultat de ces négociations effectuées durant la période estivale a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers et fait apparaître que ces 2 entreprises se connaissent bien et travaillent au sein du même groupe. Elles se sont entendues entre elles pour faire la proposition suivante :

- Concept Motoculture vend la tondeuse et reprend l'ancienne dans les conditions précisées dans le devis.
- Argoat motoculture vend la remorque équipée comme indiqué dans le devis de Concept.

Monsieur Le Maire propose au conseil de valider par délibération les réponses positives qui lui ont été adressées en retour de mails à savoir :

- achat de la tondeuse pour un prix TTC de 30800€ avec Concept-Motoculture de Pontivy
- achat de la remorque pour un prix TTC de 3350€ avec Argoat-Motoculture de Rostrenen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces achats et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document s'y référant.

2 - Maintenance chauffage à l'église

Le contrat liant la commune de Plélauff à l'entreprise Delestre pour la vérification et l'entretien du chauffage de l'église est arrivé à échéance depuis le mois de mars. Cette entreprise propose à la commune de renouveler la-dite convention actualisée pour un montant de 479,95€ HT soit 575,94€ TTC (pièces détachées en sus)

L'entreprise Le Goïc Frères propose une sous-traitance avec une entreprise plus locale Techni-Gaz de Plouagat et agréée pour réaliser les mêmes prestations. Un devis après visite des équipements a été établi et s'élève à 289,00 € HT soit 317,90€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité valide la proposition de l'entreprise Techni-Gaz.

3- Barrettes sonores pour signalisation axiale

M Le maire rappelle que malgré le marquage de lignes axiales au bourg de nombreux véhicules continuent de circuler au milieu de la chaussée.

Afin de limiter ces désagréments, il propose, sur conseil de l'ATD, de poser des barrettes sonores au milieu de la chaussée sur la ligne axiale .

La société "Virages" propose des barrettes par lot de 100 pour un montant de 304,80 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil valide à l'unanimité cette proposition

4 - Tarifs assainissement collectif

Par courrier la SAUR demande de confirmer ou d'actualiser les tarifs de l'assainissement collectif. Par délibération en date du 15 janvier 2019, il avait été proposé facturer les frais de rémunération de la SAUR au prix de 2 x 4€, la redevance s'élevant ainsi à 103€.

Soucieux de l'équilibre financier, Monsieur Le Maire propose de majorer les frais de rémunération de 1€ par acte. La facturation de l'assainissement collectif se fera donc sur la base de 105€ de redevance et 1€ du m³ d'eau consommée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

5 - Tarifs location salle des fêtes

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes et propose leur reconduction à compter de ce jour à savoir :

Les cautions sont de 500€ pour la location de la salle et de 50€ pour la vaisselle

	Plélauffiens		Extérieurs	
	été	Hiver	été	hiver
Journée entière	180	200	230	250
Bal ou fest-noz	130	150	190	210
Vin d'honneur	60	62€	90	92€
Cartes-jeux	90	110	130	150
Séminaire-expo 5j	200	220	200	220
Week-end	300	320	320	340
Associations régulières	8€/séance	10€/ séance		

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces propositions à l'unanimité

6 - Acte notarié Enedis kerflech

La commune de Plélauff est propriétaire d'une parcelle cadastrée WD 33 à Kerflech. Enedis doit installer sur cette parcelle une ligne électrique souterraine. En vue de permettre l'établissement et l'exploitation de cette ligne, Monsieur Le Maire sollicite de la part du conseil municipal l'autorisation de signer l'acte notarié présenté par Maître Céline Guevel, notaire à Rennes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ledit-acte.

7 - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Alain Kerbiriou, délégué au SMAEP KB, expose au conseil le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Plusieurs informations à évoquer

Information de l'agence de l'eau *bassin Loire Bretagne*

Rapport annuel condensé de l'année 2018 concernant la SMAEP KB

Extrait du Rapport détaillé de l'année 2018 pour le secteur de Plélauff

L'agence de l'eau Bassin Loire Bretagne communique aux maires ce qui suit

- Chaque ménage paie le service d'eau potable et la dépollution des eaux usées.
- Chaque commune est responsable du service d'eau potable, de l'assainissement et de l'état des rivières
- Chaque commune reverse une part de la facture d'eau à l'agence de l'eau soit environ 54 centimes/1000 litres d'eau consommées.
- L'agence de l'eau perçoit donc cette part de facture et reverse aux communes du bassin (env. 396M€ en 2017)
- L'agence de l'eau perçoit aussi d'autres secteurs industriels, agriculture, hydroélectricité, pêcheurs et leur reverse également env. 76M€ d'aide pour la dépollution.

Tout utilisateur d'eau en altère la qualité et la disponibilité paye donc une redevance à l'agence de l'eau Loire Bretagne au travers du prix de l'eau ; chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Pour mémoire :

Le prix moyen de l'eau sur notre bassin Loire Bretagne est de 3,97€ TTC / M3 soit pour un foyer consommant 120m3 / an une dépense d'environ 476€ en moyenne ou env. 40€ / mois

(Nous verrons plus loin que notre coût moyen est bien inférieur sur notre secteur de St Maudez)

La répartition d'une facture d'eau se décompose ainsi :

- 13,5 % >>> Agence de l'eau
- 42 % >>> Service de distribution
- 38 % >>> Collecte et traitement des eaux usées
- x % >>> Autres organismes public tel que VNF...
- x % >>> TVA

Recettes pour 100€ versé



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017)
source agence de l'eau Loire-Bretagne



Extrait de la note Agence de l'eau édition Mars 2018 chiffres 2017



Le bassin Loire Bretagne (ce qu'il représente, étendue, population concernée)

Extrait de la note Agence de l'eau édition Mars 2018 chiffres 2017 carte du bassin

Sachez que la FRANCE est divisée en 7 bassins hydrographiques

- Loire Bretagne – Adour Garonne – Rhône Méditerranée – Rhin Meuse – Seine Normandie
- Artois Picardie et Bassin Corse

Notre bassin Loire Bretagne commence des sources de la Loire jusqu'à la pointe du Finistère ;

soit 155 000 Km² ou 28 % de la surface du territoire

Ce bassin couvre 7000 communes, 36 départements, 8 régions, 13 millions d'habitants

190 personnes représentent et agissent sur le bassin Loire Bretagne

Nous dépendons de la délégation d'Armorique située à Ploufragan 22440

Objectifs et actions aidées de l'agence de l'eau

- Réduire les sources de pollution
- Dépolluer les eaux
- Restaurer et préserver les cours d'eaux et zones humides
- Préserver les ressources
- Préserver le littoral
- Renforcer la concertation et la cohérence des actions
- Favoriser la gestion solidaire de l'eau

Notre organisation administrative au service de l'eau est représentée par notre syndicat régional et local

Le SMAEP KB : Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh depuis le 01/01 2018

Le fonctionnement des structures est assuré par la SAUR et par VEOLIA pour l'Argoat

et maintenant SMAEP KBA depuis le 01/01 2019 depuis que le syndicat de Callac Argoat nous a rejoint.

C'est la sous division de l'ex syndicat St Maudez qui nous intéresse aujourd'hui.

- Le territoire de 6500 habitants et de 8 communes distribue l'eau potable à plus de 3090 abonnés

- 7 captages ont fournis 252458 m³ d'eau traitée + 1 (Kerné Uhel)

pour mémoire Plélauff dépend du captage de la nappe souterraine du VOVAL en Lescouet-Gouarec et de l'apport de Kerné-Uhel si besoin via le poste du Grannec en Plélauff

- Il a été nécessaire d'importer 163717 M3 du syndicat de Kerné Uhel en plus pour les besoins du secteur

- la consommation domestique a été de 300477 M3 soit en moyenne 127 litres par habitant et par jour

- Les industriels et gros consommateurs ont appelés 7562 M3 soit au total un besoin de 318477 M3

- Des localités voisines nous ont permis d'exporter 1357 M3

- Le rendement du réseau est en légère baisse avec 75,4 % en 2018 contre 77,6 % en 2017

les travaux récents réalisés sur Bon-Repos/Blavet et Plussulien sont encourageants pour 2019

- Le prix de l'eau pour une consommation de 120 M3 est de 360,28€ soit en moyenne env. 3€ le M3

- Pour l'année 2019 le coût a très légèrement augmenté + 0,72 % / 2018

Comment est réparti la facture de votre consommation d'eau : (360,28€)

- 40 % >>> pour l'exploitant	soit 142,88€ (La Saur)
- 42 % >>> pour la collectivité	soit 150,62€ (SMAEP KB)
- 18 % >>> Redevances, taxes diverses	
Redevance SDAEP	soit 12€
Pollution	soit 36€
TVA	soit 18,78€

Qualité de l'eau (Données ARS)

L'eau distribuée est :

en conformité biologique à 100 %	(61 prélèvements)
en conformité physico-chimique à 100 %	(61 prélèvements)

8 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur Eric Charroy, maire adjoint, présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Les résultats de la gestion 2018 de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers confirme le constat des années antérieures : après une période de progrès significatifs jusqu'au début de la décennie 2010, on semble se heurter à un mur qualitatif difficilement franchissable qui bloque toute évolution dans l'amélioration des différents ratios.

La baisse de 18 % du tonnage global collecté n'est, ainsi, qu'un trompe l'oeil puisqu'elle repose exclusivement sur une réévaluation de la formule d'estimation des tonnages de déchets verts et de gravats collectés en déchèteries. En faisant abstraction de cet élément technique, on peut considérer que la masse totale aurait, une fois encore, progressé puisque les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (+ 1 %) et des produits de la collecte sélective (+ 3 %) ont crû.

L'analyse de ces différentes données conforte ce sentiment d'être confronté à des difficultés majeures dans l'enclenchement d'une nouvelle phase dans la sensibilisation de la population à une meilleure gestion de ses déchets ou, en amont, à une baisse de la production de ceux-ci :

- Avec 214 kg/habitant, le ratio d'ordures ménagères est le moins bon des 10 dernières années
- La fréquentation des déchèteries progresse une nouvelle fois (+ 11 %) ce qui, en soi, encourageant si ce n'est que les venues sont, de plus en plus souvent liées à des dépôts de déchets verts, valorisables à des coûts de plus en plus élevés.
- Le tonnage issu de la collecte sélective repasse au-dessus des 1 600 tonnes, après avoir connue un étiage historique en 2017, avec cependant, une détérioration de la qualité du tri.

Les résultats financiers demeurent globalement corrects avec une hausse des dépenses (+ 2 %) plus que compensée par celles des recettes (+ 6 %). A l'intérieur de ces dernières, on notera la baisse préoccupante de l'aide des éco-organismes (- 3 %).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes se stabilise à un niveau similaire à ceux de 2016 et 2017 (63 %), donnée particulièrement positive dans un contexte marqué par la volonté de maintenir un taux de TEOM nettement plus faible que celui pratiqué dans les EPCI voisins.

Le constat de la gestion des déchets en 2018 confirme l'impression laissée par le bilan 2017, à savoir la fin d'un cycle durant lequel une partie de la population a pu être convaincue de modifier, dans le bon sens, ses pratiques mais où il ne semble plus possible d'accroître cette part de la population par les moyens jusqu'alors mis en œuvre.

Le défi des années à venir sera, ainsi, de parvenir à toucher des foyers aujourd'hui peu ou pas impliqués dans la réduction ou le tri des déchets en réorientant nos

actions de communication, voire en instituant des systèmes plus incitatifs à même de passer à la vitesse supérieure.

9 - Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement non Collectif de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh Année 2018

Madame Louise-Anne Le Gac, maire adjointe, fait part au conseil du rapport d'activité du Service Public d'Assainissement non Collectif de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh Année 2018

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a en charge la réalisation de deux missions principales. La première est celle, antérieurement réalisée pour de nombreuses communes par le SATESE, du contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. Ainsi, lors d'une demande de permis de construire ou de réhabilitation d'une installation existante, un avis favorable sur le système proposé doit être obtenu avant réalisation des travaux.

La deuxième mission principale des SPANC, celle qui est d'ailleurs imposée par la loi de janvier 1992 est la réalisation du diagnostic de l'existant et du contrôle de bon fonctionnement des installations en place, notamment celles créées avant 1998. C'est en effet, à partir de cette année que le SATESE a assuré un contrôle systématique de conception et de réalisation.

Pour ce qui concerne les 5427 installations présentes sur notre secteur, un contrôle d'état des lieux fut réalisé en même temps que le premier contrôle de bon fonctionnement.

Un groupe de travail regroupe des élus de la plupart des communes et c'est lui qui définit les modalités et les axes principaux de fonctionnement du service. Il a été convenu dès 2006 que le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves serait effectué en régie alors que le contrôle de l'existant serait, quant à lui, réalisé en prestation de service dans l'objectif initial de terminer à l'automne 2008. Certains retards conduisirent à repousser la fin de l'opération au printemps 2009. En zonage d'assainissement non collectif, toute installation a fait ainsi, dans la mesure du possible, l'objet d'un état des lieux précis afin de définir son degré de bon fonctionnement et d'entretien.

En 2017, suite au contrôle de la chambre régionale des comptes, les contrôles de bon fonctionnement ont été relancés à partir du 1^{er} juin. Un technicien a été recruté pour la réalisation de ces diagnostics qui portent prioritairement sur des installations réalisées aux normes après l'an 2000 mais déjà suffisamment anciennes pour nécessiter dans la plupart des cas des interventions en entretien (vidange, nettoyage de préfiltre).

Depuis le 1er janvier 2011, le législateur a rendu obligatoire un contrôle du dispositif d'assainissement lorsqu'un immeuble vendu se situe en zonage d'assainissement non collectif. Cette mission incombe aux SPANC qui peuvent la réaliser en prestation de service ou en régie. Cette dernière option a été retenue pour le territoire de la CCKB

Les contrôles de conception et de réalisation sont une des missions les plus importantes du SPANC. Le contrôle de conception consiste en l'analyse de la demande de création d'un dispositif d'assainissement non collectif en vérifiant la présence des pièces nécessaires à l'instruction du dossier : plans de situation, plan masse.... Cette phase est suivie d'un contrôle sur le terrain où le technicien vérifie si le système projeté est compatible avec la nature du sol. A cette fin, des sondages à la tarière sont effectués jusqu'à une profondeur de 1,20 mètre. Lorsque la présence de pierres empêche la pénétration de la tarière, il est demandé la création d'une fosse pédologique réalisée par un tractopelle. A l'issue de cette expertise, si l'avis est favorable, les travaux peuvent être engagés. Enfin, avant recouvrement du chantier, le SPANC est informé et vient contrôler que les travaux réalisés correspondent à ce qui avait été préalablement autorisé et si les travaux sont conformes aux prescriptions du DTU 64.1.

Depuis le 1er janvier 2011, lorsqu'un immeuble est vendu, il est obligatoire de réaliser un diagnostic du dispositif d'assainissement. Ce contrôle a pour objectif de déterminer la conformité de l'installation en réalisant une inspection précise des différents éléments. Si l'installation est classée non conforme, l'acheteur dispose d'un an à compter du jour de la signature de l'acte authentique pour réhabiliter tout ou parties du dispositif. La conformité est définie par rapport à l'article 6 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012.

10 Questions diverses

Eclairage parking salle des fêtes : en fin de manifestation à la salle des fêtes, le parking n'est plus éclairé. Il est suggéré d'installer un projecteur avec minuterie à la sortie de la salle.

Table salle du conseil : un devis sera demandé pour un éventuel achat d'une table supplémentaire.

Chemin rural Coat-Rivallan : l'enquête publique débutera le 23 septembre.

Maison Duchêne : les usufruitiers ont été relancés

Repas de classe 9 : le 11 novembre

Réabonnement pour le site internet de la commune : le devis sera présenté au prochain conseil

Abattage d'arbres au bord du canal : les peupliers bordant le chemin de halage seront abattus prochainement. des chênes seront replantés en remplacement

Bel automne : le 17 novembre à Plélauff

Transport scolaire : demande d'un point d'arrêt à Kerlouet

Ralentisseur Route de Kergall : la bosse sera adoucie

Sapins à Kerauter : devraient être coupés prochainement

Travaux sur RD 76 : le pont devrait être refait courant octobre

Bout du Pont : l'esquisse réalisée ne donnait pas satisfaction, le cabinet Stephan sera relancé

Elagage RD 76 : la facture de l'entreprise Belliot a été contestée et n'est à ce jour pas payée

Théâtre : La troupe "Par les villages" se produira à nouveau à Plélauff, date à préciser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LEBARS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente</i>
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent</i>
<i>Michel MENGUY</i>	<i>Absent</i>
<i>Stéphane MORZADEC</i>	